#### INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Action I1C (ISIN FR0013442597)

Compartiment de la SICAV : LONGCHAMP SICAV, géré par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

## **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'objectif de gestion de la classe d'Actions I du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund (ci-après « le compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement minimum de 2 ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé +8.5 Bps +2%.

Le compartiment a pour objectif d'investir essentiellement dans des titres obligataires à haut rendement (dits titres à « caractère spéculatif » ou « high yield ») avec une approche flexible dans son exposition, en fonction de l'évolution du cycle de marché du crédit en général. Ainsi le compartiment pourra augmenter son exposition aux titres obligataires à haut rendement dans les phases de début de cycle. A contrario, le compartiment pourra adopter un positionnement beaucoup plus défensif dans les phases de fin de cycle.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé sur le marché obligataire high yield ainsi que sur la dette subordonnée bancaire (Lower Tier2 et AT1) avec certaines positions en obligations convertibles. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans des obligations de tous types (garanties, seniors, subordonnées, convertibles, perpétuelles ou encore « CoCos » (Contingent Convertibles : produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté), à coupons fixes ou variables) que Longchamp estime sous-évaluées (« value ») sans contrainte de ratings particulière. Longchamp estime ces obligations sous-évaluées par rapport à une analyse du bilan de la société - couverture de la dette par la valeur des actifs – et la capacité à honorer ses dettes de l'émetteur. Ces actifs ont un caractère spéculatif, c'est-à-dire aura des ratings inférieurs à BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou notations jugées équivalentes par la société de gestion.

Les sociétés émettrices sont domiciliées en Europe au sens géographique (jusqu'à 100% de l'exposition high yield). Le fonds pourra s'exposer à des obligations d'émetteurs situés dans les marchés émergents dans la limite de 30%. L'exposition du portefeuille aux CoCos sera limitée à 50% maximum de l'actif net. Le compartiment investit ses actifs dans des obligations avec une exposition principalement sur le marché européen, pouvant être dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion de la société de gestion. Le compartiment peut investir dans des parts ou actions d'autres FIA/OPCVM de type Exchange Traded Funds (UCITS ETF), dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Le compartiment pourra également être investi en actions jusqu'à 10% de l'actif net.

L'exposition longue nette aux titres obligataires à haut rendement sera en règle générale comprise entre 50% et 100%. Toutefois, la société de gestion pourra également, en cas d'anticipation d'une tension sur le marché du crédit, réduire l'exposition à ces instruments sans limitation de durée et investir, potentiellement en totalité, dans des instruments monétaires de la zone OCDE, des UCITS ETFs Or, des bons du Trésor de pays du G10 de toutes maturités. Elle pourra aussi avoir recours à de l'assurance-crédit sous la forme de CDS indiciels ou par société.

La société de gestion pourra aussi, de manière opportuniste et limitée dans le temps, dépasser 100% d'exposition étant précisé qu'elle sera rapidement compensée par des couvertures ramenant son exposition à 100% de l'actif net. Le maximum d'exposition longue brute du compartiment est limité à 150% de la valeur de l'actif net. Toutes les obligations du portefeuille auront des montants d'émission d'un minimum de 250 millions de dollars ou équivalents.

Le compartiment pourra couvrir les risques de change, de taux, de crédit et actions sur les marchés dérivés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en produits monétaires et obligations et pourra s'exposer jusqu'à 50% supplémentaires en obligations grâce à l'utilisation de pensions, de prêts de titres collatéralisés ou de produits dérivés tels que des total return swaps, pouvant conduire à une exposition brute en obligations de 150% au maximum.

La sensibilité du fonds au risque de taux visera à être comprise dans une fourchette entre 3 et 8.

Cette action sera exposée au risque de change. Celui-ci sera cependant limité à 50%, l'excédent étant couvert á terme ou son exposition limitée à l'aide d'options de change.

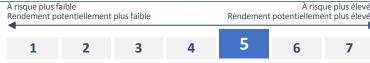
La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Elle ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par la société de gestion pour évaluer la qualité de crédit des obligations et instruments du marché monétaire.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

**Durée de placement recommandée** : minimum 2 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat: La valeur liquidative est calculée sur les cours de clôture chaque mercredi ou, si ce jour est un jour férié au sens de l'article L 3133-1 du Code du Travail et/ou est un jour de fermeture de Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), le jour ouvré suivant (J). En outre une valeur liquidative est calculée le dernier jour de Bourse de chaque mois. Les ordres de souscription sont centralisés à 12h00 le jour de Bourse ouvré non férié précédant la date de la valeur liquidative (J-1). Les ordres de rachat sont centralisés à 12h00 5 jours de Bourse ouvrés non fériés précédant la date de la valeur liquidative (J-5). Les règlements/livraisons des souscriptions y afférents interviennent dans les 3 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative (J+3). Les règlements/livraisons des rachats y afférents interviennent dans les 3 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative (J+3). La société de gestion peut appliquer un mécanisme d'ajustement du prix (Swing Pricing).

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR:

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Ce compartiment est classé en catégorie « 5 » en raison de l'estimation de son niveau de volatilité qui pourra être compris entre 5% et 10%. Il est à noter que la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

## POURQUOI L'OPCVM EST DANS CETTE CATEGORIE

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou

utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou des pertes importants.

### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS l'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'asséchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entrainer une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Le compartiment investit en obligations et instruments du marché monétaire. Il s'expose de ce fait au risque de défaut de l'émetteur. La probabilité d'un tel événement dépend de la solvabilité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif.

**Risque lié aux dérivés** : Le compartiment utilise des dérivés à des fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution d'actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le taux maximum pouvant être prélevé sur le capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription des actions du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE		
Frais courants (*)	1.25%	
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES		
Commission de surperformance	10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5 Bps +2% avec High Water Mark relatif, soit 1.22% pour l'exercice précédent.	

(\*) Les « frais courants » sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des actions d'autres véhicules de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce compartiment disponible sur le site internet www.longchamp-am.com

#### **PERFORMANCES PASSEES**



AVERTISSEMENT: Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Euro

Néant

Celle de l'indice composite tient compte de la capitalisation des intérêts.

Date de création de l'action I1C 31/01/2020
Date de création du compartiment 31/01/2020
Date de création de la SICAV 22/08/2019

Devise de libelle
Changements importants au cours de la periode

#### **INFORMATIONS PRATIQUES**

NOM DU DEPOSITAIRE : Société Générale

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LA SICAV (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

Longchamp Asset Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris.

Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenues à disposition par Longchamp Asset Management. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande. Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS (le compartiment dispose de plusieurs catégories d'actions : Actions I1C, I2C, I1D, R) : Longchamp Asset Management.

**REGIME FISCAL**: Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. La SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le compartiment ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le compartiment dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV.

S'adressant uniquement aux résidents fiscaux français et fournies selon la législation en vigueur en France à ce jour, ces informations sont données à titre purement indicatif et ne seraient constituées ou être interprétées en aucune manière comme étant des recommandations personnalisées. Le destinataire ne saurait en tirer aucun conseil juridique, comptable ou fiscal et sera seul responsable de l'usage qu'il fera de ces informations.

Il convient que les porteurs se rapprochent de leur conseil fiscal à ce sujet.

**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION:** LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la Directive UCITS V et aux orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs. Voir le prospectus « 4. Règles d'Investissement » pour plus de détails.

La responsabilité de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne pourra être engagée que sur la base d'informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes. LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne pourra donc être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de toutes autres informations qui y sont fournies.